



Notice de présentation

Téledéclaration du dossier PAC 2020

—

Téledéclaration MAEC/BIO

Table des matières

Introduction	3
Déclarer vos engagements graphiques MAEC/BIO	4
Synthèse des éléments déclarés.....	15
Déclarer vos MAEC PRM / API / PRV.....	17
Annexe : description détaillée des outils RPG MAEC/Bio	21

Introduction



Cette notice de présentation telepac décrit la télédéclaration des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et des aides en faveur de l'agriculture biologique 2015-2020.

Les engagements dans une mesure surfacique, linéaire ou ponctuelle sont déclarés de manière graphique (dessin des éléments engagés) dans un registre parcellaire graphique dédié (RPG MAEC/BIO).

Les engagements dans une mesure non graphique (API, PRM, PRV) sont déclarés de manière alphanumérique (saisie de nombres) dans le bloc MAEC/BIO.

Remarque : les parcelles cibles (pour les MAEC système herbe) et les parcelles sur lesquelles sont mises en œuvre les engagements dans une mesure de préservation des ressources végétales (PRV) sont pour leur part à identifier dans le RPG général (cf. notice relative à la déclaration du RPG), car il ne s'agit pas à proprement parler de surfaces engagées (elles peuvent notamment le cas échéant être déplacées d'une année sur l'autre).

La télédéclaration de vos engagements dans une MAEC ou dans une aide de l'agriculture biologique s'effectue en plusieurs étapes :

- **demande de l'aide à l'étape « Demande d'aides »** (cette étape est décrite dans la notice télédéclaration du dossier PAC 2020 - demandes d'aides, verdissement, effectifs animaux).
- **mise à jour des engagements localisés dans une MAEC surfacique, linéaire ou ponctuelle ou dans une aide de l'agriculture biologique (Etape RPG MAEC/BIO).**

Par défaut, vous êtes considéré conserver et confirmer vos éléments déjà engagés précédemment et n'en engager aucun nouveau. Si vous êtes dans cette situation, vous n'avez aucune action à faire : vous pouvez cliquer directement sur « PASSER A L'ECRAN SUIVANT ».

Vous pouvez sinon le cas échéant déclarer à cette étape les évolutions que vous souhaitez apporter à votre situation :

- déclarer de nouveaux engagements : demande de nouvel engagement (5 ans) ou demande de prolongation d'un an d'un engagement MAEC ou Bio échu en fin de campagne précédente ;
 - déclarer la reprise d'engagements souscrits lors d'une campagne précédente par d'autres exploitants ;
 - déclarer la cession, la résiliation ou le non engagement d'éléments déclarés par vous-même lors de la campagne précédente ;
 - de demander à modifier vos engagements souscrits lors d'une campagne précédente (rectifier à la marge un dessin erroné, ou demander un changement de mesure par exemple).
- **vérification des éléments déclarés (Etape MAEC/BIO – Synthèse des éléments déclarés)** : vérifiez attentivement que les quantités correspondent bien à ce que vous souhaitez déclarer comme quantité maintenue, nouvellement engagée, cédée, etc.
 - **mise à jour des engagements dans une MAEC « Protection des races menacées » (PRM), « Préservation des ressources végétales » (PRV) ou « Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles » (API) (Etape MAEC/BIO).** Si vous êtes engagé ou souhaitez vous engager dans une de ces mesures, cette étape vous permet, comme pour les engagements MAEC localisés :
 - de déclarer le maintien de vos engagements,
 - de déclarer de nouveaux engagements,
 - de déclarer la reprise d'engagements souscrits lors d'une campagne précédente par d'autres exploitants,
 - de déclarer la cession d'engagements souscrits lors d'une campagne précédente,
 - de déclarer, pour la mesure API, le nombre d'emplacements pour la campagne.

Déclarer vos engagements graphiques MAEC/BIO

Le RPG MAEC / Bio est accessible depuis le menu « DECLARATION > RPG MAEC/Bio ».

Les éléments MAEC/Bio que vous avez déclarés en 2019 dans le registre parcellaire graphique MAEC/Bio sont repris automatiquement, en tenant compte le cas échéant de l'instruction de votre dossier réalisée. **Par défaut, vous êtes considéré conserver et confirmer vos éléments déjà engagés précédemment dont l'engagement n'est pas échu et n'en engager aucun nouveau.** Si vous êtes dans cette situation, vous n'avez aucune action à faire : vous pouvez passer directement à l'écran suivant (celui-ci vous permettra de vérifier que l'ensemble de vos éléments sont bien correctement déclarés).

1. Présentation du RPG MAEC / Bio

Le registre parcellaire graphique MAEC/BIO (RPG) se compose de la photographie aérienne et du dessin des îlots, parcelles et engagements MAEC/BIO de votre exploitation :

The screenshot shows the 'telepac Dossier PAC 2020' interface. The 'DECLARATION' menu is highlighted in red. The 'RPG MAEC / Bio' option is also highlighted in red. The main content area is titled 'REGISTRE PARCELLAIRE' and features a map of agricultural land. A parcel is highlighted in green and labeled '1' with '7_1-PTR S2'. To the left, a sidebar (3) lists layers: Couches, Ilots, Parcelles, Éléments BIO, and Éléments MAEC. The 'Éléments MAEC' section contains a table (2) with the following data:

N° îlot	Élément	Quantité (ha ou m)	Code mesure
7	S2	1,48	_ _ _H...
9	S1	4,72	_ _ _H...

At the bottom of the map area, there is a scale of 1/2000 and a cursor position. The right-hand panel (5) contains actions: Aide, Snapper, Dessiner élément, Modifier élément, Déclarer événement, and Réinitialiser élément.

L'écran se compose de 5 zones :

- 1 - la zone graphique représentant la photo aérienne (ou la carte topographique), avec les îlots, les parcelles et les engagements MAEC/BIO de votre exploitation ;
- 2 - les tableaux listant vos îlots, vos parcelles, vos éléments MAEC et Bio, ainsi que les alertes qui signalent des incohérences éventuelles ;
- 3 - les couches graphiques d'informations qui peuvent être affichées ou masquées sur la photographie aérienne ;

4 - les outils de navigation dans le RPG MAEC/Bio ;

5 - les outils de modification du RPG MAEC/Bio.

Chacune de ces zones est décrite dans les paragraphes suivants.

1.1 La zone graphique représentant la carte ou la photo 1

La partie centrale de l'écran est occupée par la zone qui représente la photo aérienne (ou la carte topographique).

Au départ, quand vous arrivez dans le RPG MAEC/Bio, cet écran se présente différemment selon que vous aviez déclaré ou non des éléments MAEC surfaciques, linéaires et ponctuels ou Bio en 2019 :

- si vous avez déclaré des éléments MAEC surfaciques, linéaires et ponctuels ou Bio en 2019, la vue graphique qui apparaît initialement présente ces éléments, en intégrant le cas échéant les éventuelles modifications liées à l'instruction de votre dossier (par exemple rectification d'un dessin erroné, ou non engagement d'un élément car le plafond fixé par le financeur avait déjà été atteint) ;
- si vous n'avez pas déclaré d'éléments MAEC surfaciques, linéaires et ponctuels ou Bio en 2019, la vue graphique qui apparaît initialement ne comporte que la photographie aérienne et elle est centrée sur la commune du siège de votre exploitation.

Les règles d'affichage, de déplacement dans l'écran et de sélection d'un îlot, d'une parcelle ou d'un élément MAEC/Bio sont semblables à celles du RPG général et sont décrites dans la notice de présentation des outils de navigation et de manipulation du RPG.

1.2 La liste des éléments de votre RPG et les alertes graphiques 2

Sur la gauche de l'écran, figurent 5 listes qui récapitulent tous les éléments de votre RPG MAEC/Bio, ainsi que les anomalies ou incohérences éventuelles qui peuvent être relevées :

- liste de vos îlots,
- liste de vos parcelles,
- liste des éléments Bio,
- liste des éléments MAEC,
- liste des anomalies ou incohérences constatées dans votre RPG MAEC/Bio.

Chacune de ces listes peut être affichée en cliquant sur le bouton  situé à gauche de l'intitulé de la liste. Lorsque la rubrique est ainsi « déroulée », le bouton devient . Le cas échéant, un ascenseur situé sur la droite du tableau permet d'afficher la suite de la liste. Il est possible de replier le contenu de la liste en cliquant sur le bouton .

❖ Listes « Ilots », « Parcelles », « Eléments Bio », « Eléments MAEC » :

Ces listes vous permettent :

- de sélectionner un objet en cliquant sur la ligne correspondante. La zone graphique est alors centrée sur l'objet sélectionné,
- de consulter les caractéristiques d'un objet en cliquant sur le bouton  qui se trouve au bout de chaque ligne.

Les informations affichées dans les listes sont les suivantes :

- pour un îlot :
 - le numéro de l'îlot
 - sa surface graphique (en hectare avec 2 décimales) ;

▼ Ilots		
N° Ilot	Surface graphique (ha)	
1	8,48	▶
2	27,15	▶
3	6,26	▶

- pour une parcelle :
 - le numéro de l'îlot auquel la parcelle est rattachée
 - le numéro de la parcelle au sein de l'îlot
 - la surface graphique de la parcelle (en hectare avec 2 décimales)
 - la culture principale déclarée sur cette parcelle ;

- pour un élément Bio :
 - le numéro de l'îlot auquel l'élément est rattaché
 - le numéro de l'élément
 - la surface graphique de l'élément (en hectare avec 2 décimales)
 - le code de la mesure dans laquelle l'élément est engagé ;

- pour un élément MAEC :
 - le numéro de l'îlot auquel l'élément est rattaché
 - le numéro de l'élément
 - la quantité (en hectare ou mètre avec 2 décimales)
 - le code de la mesure dans laquelle l'élément est engagé.

▼ Parcelles				
N° Ilot	N° Parcelle	Surface graphique (ha)	Culture principale (code)	
1	1	8,48	MIS	▶
2	1	27,15	PPH	▶
3	1	6,26	SOJ	▶

▼ Éléments Bio				
N° Ilot	Élément	Surface graphique (m)	Code mesure	
2	S2	23,5	LR_CAB	▶

▼ Éléments MAEC				
N° Ilot	Élément	Quantité (ha ou m)	Code mesure	
2	L1	235	RA_BRD...	▶
3	L1	138	RA_BRD...	▶
3	P1		RA_BRD...	▶

❖ Liste « Alertes graphiques »

Le tableau « Alertes graphiques » liste les anomalies ou incohérences qui apparaissent dans votre RPG MAEC/Bio. Il s'agit d'anomalies constatées dans vos dessins (par exemple des éléments qui se chevauchent ou des éléments débordant de l'îlot).

Les alertes sont identifiées par un code. Il est possible d'afficher le libellé d'une alerte en plaçant le curseur de la souris sur la ligne correspondant à cette alerte.

Par ailleurs, le fait de cliquer sur une ligne du tableau permet de centrer la zone graphique sur la zone à l'origine de l'alerte.

▼ Alertes graphiques				
N° Ilot	N° Parcelle	N°Alerte	Surface de l'alerte (ha)	
1	1	MB03	14,32	
1	2	MB04	14,32	
3		MB04	0,18	

La liste des alertes graphiques est mise à jour après chaque modification que vous apportez dans votre RPG MAEC/Bio, c'est-à-dire à chaque fois que vous cliquez sur « Valider dessin ». Vous pouvez également l'actualiser en cliquant sur le bouton « Evaluer RPG »  situé dans la barre d'outils au-dessus de la zone graphique.

La liste des alertes graphiques qui peuvent être positionnées et leurs modalités de traitement sont décrites au paragraphe « Alertes graphiques positionnées dans le RPG MAEC/Bio ».

1.3 Le bloc « Couches » 3

Les **différentes couches graphiques d'information** qui peuvent être affichées sur la photographie aérienne figurent dans le bloc « Couches » qui se trouve sur le haut de la partie gauche de l'écran.

La liste des couches graphiques disponibles peut être parcourue au moyen d'un ascenseur vertical. Il convient de cocher une couche pour la faire apparaître dans la zone graphique. Inversement, il convient de la décocher pour la faire disparaître (ce qui peut s'avérer nécessaire lorsque l'écran est surchargé).



1.4 Les outils d'affichage et de navigation dans le RPG MAEC/Bio 4



Ces outils permettent de se déplacer dans le registre parcellaire graphique et d'en modifier l'affichage ; ils sont décrits dans la notice de présentation des outils de navigation et de manipulation du RPG.

1.5 Les outils de mise à jour du RPG MAEC/Bio 5

Les outils disponibles sur la partie droite de l'écran (à droite de la zone graphique) sont ceux qui vous servent à modifier votre RPG MAEC/Bio.

Ils sont organisés en six catégories. Outre l'outil « Aide », qui permet d'afficher une fenêtre d'explications de la façon de télédéclarer les MAEC-BIO, et l'outil « Snapper », qui permet d'activer l'accroche automatique du dessin d'un élément sur d'autres objets, les outils présents dans ces blocs sont les suivants :

- Dessiner élément : ce bloc permet de déclarer un nouvel engagement ou la reprise d'un engagement en le dessinant. Il regroupe donc les différents outils de dessin (en positionnant les différents points formant le contour ou en copiant la géométrie d'un objet graphique déjà existant) ;
- Modifier élément : ce bloc permet d'intervenir sur vos éléments déjà présents afin de les rectifier. Vous pouvez par exemple rectifier un dessin légèrement erroné (sans pour autant modifier la superficie total de l'élément) ou bien découper un élément en deux parties ne se trouvant plus dans la même situation en 2020 (afin de pouvoir déclarer sur l'une des deux parties un événement, voir ci-dessous) ;
- Déclarer événement : ce bloc permet d'indiquer le devenir en 2020 d'éléments qui étaient déjà présents en 2019, par exemple une cession à un autre exploitant, une prolongation d'un an ou une résiliation ;
- Réinitialiser élément : cet outil permet de remettre un élément dans l'état où il était à l'initialisation du dossier (si vous l'aviez modifié mais vous rendez compte que cette modification n'est en réalité pas correcte).

Il convient de cliquer sur le bouton correspondant à la catégorie souhaitée pour déplier la liste des outils disponibles. Les outils sont décrits dans l'annexe de la présente notice.



2. Mettre à jour vos engagements en MAEC surfaciques, linéaires, ponctuelles ou en mesure Bio

Si vous aviez déclaré en 2019 des engagements dans une MAEC surfacique, linéaire ou ponctuelle ou dans une aide à l'agriculture biologique, votre RPG MAEC/BIO est initialisé avec le dessin de ces engagements, le cas échéant modifiés suite à l'instruction de votre dossier. Dans cet écran, vous devez déclarer tous les événements impactant votre engagement.

Pour déclarer un nouvel engagement ou de la reprise d'un engagement auprès d'un autre exploitant, vous devez dessiner cet élément dans votre RPG MAEC/BIO et indiquer s'il s'agit d'un nouvel engagement ou d'une reprise.

Pour déclarer la cession d'un engagement auprès d'un autre exploitant, vous devez déclarer sur cet élément un événement de cession (après le cas échéant l'avoir découpé si une partie seulement est cédée). Il en est de même si vous résiliez une partie de vos engagements ou les déclarez comme non engagés.

Pour demander la prolongation d'un an d'un engagement échu en fin de campagne 2019, vous devez déclarer sur l'élément échu en campagne précédente un événement de prolongation d'un an.

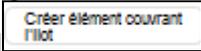
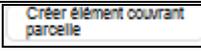
Nota : la résiliation de vos engagements souscrits lors d'une campagne précédente entraîne le remboursement des montants perçus et le calcul de pénalités financières. Il est donc recommandé de prendre connaissance au préalable de la notice « Les aides en faveur de l'agriculture biologique et les MAEC 2015-2020 » disponible en ligne sous telepac.

Chacune de vos actions devra être justifiée pour que votre DDT(M)/DAAF soit en mesure de l'instruire en vue de la mise à jour de vos engagements.

Les paragraphes suivants décrivent les différentes possibilités offertes pour déclarer chaque type d'événements nécessitant la mise à jour de vos engagements. Les modalités de déclaration sont identiques que les engagements concernés soient de type surfacique, linéaire ou ponctuel et qu'ils relèvent des MAEC ou des aides à l'agriculture biologique. Les outils cités sont décrits en annexe de la présente notice.

2.1 Demander un nouvel engagement

Vous disposez de plusieurs outils pour dessiner un nouvel engagement :

- si vous souhaitez engager en MAEC ou BIO toute la surface de l'îlot, sélectionnez l'îlot concerné puis cliquez sur l'outil  dans la liste des outils « Dessiner élément » ; il faudra ensuite choisir entre la création d'un élément MAEC surfacique et la création d'un élément Bio selon le type d'engagement que vous souhaitez déclarer,
- si vous souhaitez engager en MAEC ou Bio toute la surface d'une parcelle, sélectionnez la parcelle concernée puis cliquez sur l'outil  dans la liste des outils « Dessiner élément » ; il faudra ensuite choisir entre la création d'un élément MAEC surfacique et la création d'un élément Bio selon le type d'engagement que vous souhaitez déclarer,
- si vous souhaitez engager en MAEC ou BIO une partie de la surface de l'îlot, un élément linéaire ou ponctuel, il convient d'utiliser l'outil  disponible dans la liste des outils « Dessiner élément » ; il faudra ensuite choisir entre la création d'un élément MAEC surfacique, d'un élément MAEC linéaire, d'un élément MAEC ponctuel et la création d'un élément Bio selon le type d'engagement que vous souhaitez déclarer.

Après validation du dessin de votre nouvel engagement, vous devrez préciser dans la fiche descriptive de l'élément le code de la mesure souscrit et indiquer qu'il s'agit d'une nouvelle demande d'engagement et non d'une reprise :

DESCRIPTIF ÉLÉMENT MAEC - CRÉATION ✕			
N° îlot :	11	N° élément :	2
Type élément :	Surfacique		
Code mesure :	<input type="text"/>		
Surface graphique (ha) :	4,41		
Si vous engagez ou avez engagé l'élément dans une MAEC de protection des sols et que vous y pratiquez du semis direct sous couvert en 2020, cochez la case ci-après : <input type="checkbox"/>			
Événement déclaré : <input checked="" type="radio"/> Nouvel engagement <input type="radio"/> Reprise			
			▶ Enregistrer ▶ Retour

Nota :

- si vous vous engagez dans une MAEC de protection des sols comportant la mise en place de semis direct sous couvert sur une partie de votre surface engagée, vous devez indiquer pour chaque élément engagé si le semis direct a été ou non mis en place sur cette surface. Pour les surfaces engagées pour lesquelles vous avez réalisé un semis direct, vous devez cocher la case suivante :

Si vous engagez ou avez engagé l'élément dans une MAEC de protection des sols et que vous y pratiquez du semis direct sous couvert en 2020, cochez la case ci-après :

- si vous engagez un nouvel élément dans une mesure Bio et que vous souhaitez lui faire bénéficier de la catégorie de couvert « cultures annuelles » (possibilité existante pour certains couverts de légumineuses, à condition d'implanter une culture annuelle au moins une fois au cours de l'engagement), vous devez cocher la case correspondante dans la fiche de création de l'élément.

Si vous demandez un engagement dans la catégorie de couvert "Cultures annuelles", cochez la case ci-après :

Il est rappelé que l'attribut « cultures annuelles » ne se déclare qu'en première année d'engagement dans une mesure Bio, c'est la raison pour laquelle la coche n'est pas présente pour les éléments Bio déjà engagés lors d'une campagne précédente.

2.2 Déclarer la reprise d'un engagement souscrit par un autre exploitant lors d'une campagne précédente

Vous avez plusieurs possibilités pour déclarer la reprise d'un engagement d'un autre exploitant :

- vous pouvez demander au cédant, avant de commencer vous-même votre télédéclaration, de vous transférer son engagement (c'est-à-dire son dessin, son code mesure et son année d'engagement),
- vous pouvez directement dessiner l'engagement repris en précisant qu'il s'agit d'une reprise, sans que le cédant n'ait déclaré vous avoir cédé ses îlots/parcelles ou ses engagements MAEC/Bio.

Ces deux possibilités sont décrites ci-après :

❖ Récupérer le dessin de l'engagement auprès de l'exploitant l'ayant déclaré en 2019

L'exploitant ayant déclaré en 2019 l'engagement MAEC ou BIO que vous avez depuis repris peut vous transférer le dessin et les caractéristiques de cet engagement en utilisant l'un des moyens suivants :

- il peut utiliser l'outil de transfert de dessins du RPG qui permet de transférer le dessin d'un îlot ou d'une parcelle avec les engagements MAEC/BIO. Cette procédure est décrite dans la notice relative à la description des étapes de télédéclaration liées au RPG et au descriptif des parcelles ;
- il peut également transférer uniquement la partie MAEC/BIO en sélectionnant un élément MAEC/BIO dans son RPG MAEC/BIO et y déclarant un événement de cession (cf. paragraphe 2.4) dans lequel il indique votre numéro pacage. Il est nécessaire dans ce cas que vous mettiez à jour en parallèle vos îlots et parcelles dans votre RPG (en effet, il faudra que la surface porteuse de l'élément soit incluse dans les îlots de votre RPG pour que vous puissiez récupérer le dessin de l'engagement).

Dans tous les cas, cette procédure doit être réalisée par le cédant avant que vous ne commenciez vous-même votre télédéclaration. Un écran vous proposera alors de récupérer les dessins des îlots et parcelles au moment où vous accédez à l'écran « RPG ».

RPG		
D'autres agriculteurs ont demandé que des dessins vous soient transférés de leur dossier vers le vôtre. Vous pouvez accepter que ces dessins soient inclus dans votre RPG en cochant les cases "Accepté" du tableau ci-dessous.		
Dans ce cas les engagements éventuellement attachés à ces dessins vous seront également transférés. Vous pourrez les confirmer ou non plus loin dans la télédéclaration.		
Accepté	Nom / Raison Sociale	Commune
<input type="checkbox"/>	Monsieur XXXXXXXX	
▶ REVENIR À L'ÉCRAN PRÉCÉDENT ▶ ENREGISTRER / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT		

Si vous acceptez les transferts de dessins des îlots et parcelles qui vous sont proposés, cochez la case « Accepté » située en première colonne de la ligne concernée. Vous pourrez aussi revenir à cet écran plus tard si vous souhaitez les récupérer ultérieurement (il conviendra dans ce cas de vous déconnecter de telepac puis de vous reconnecter).

Lorsque vous avez coché les cases correspondant aux îlots et parcelles que vous souhaitez récupérer, cliquez sur « ENREGISTRER/PASSER A L'ECRAN SUIVANT ».

Un écran vous proposera avant de passer à la télédéclaration des MAEC BIO de récupérer les engagements MAEC/Bio associés à ces îlots et parcelles :

ACCEPTATION DES ÉLÉMENTS MAEC / BIO TRANSFÉRÉS				
D'autres agriculteurs ont demandé que des éléments graphiques MAEC / bio vous soient transférés de leur dossier vers le vôtre. Vous pouvez accepter que ces éléments soient inclus dans votre RPG en cochant les cases « Acceptation de la reprise » du tableau ci-dessous.				
Nom / Raison Sociale du cédant	Élément cédé	Sur votre îlot	Code mesure	Acceptation de la reprise
Monsieur	S1	18	RA_07A2_HE05	▶ Tout accepter <input type="checkbox"/>
▶ ENREGISTRER / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT				

Si vous acceptez les transferts d'engagements qui vous sont proposés, cochez la case « Acceptation de la reprise » située en dernière colonne de la ligne concernée. Parmi la liste des éléments MAEC/Bio proposés, vous pouvez accepter la reprise de certains éléments et pas d'autres. Le lien « tout accepter » vous permet de cocher les cases correspondant à tous les éléments MAEC/Bio proposés en une seule fois.

Les éléments MAEC/Bio correspondant seront copiés dans votre RPG MAEC/Bio (en cas d'erreur, vous aurez toujours la possibilité d'en supprimer certains via l'outil « supprimer l'élément créé ou repris »).

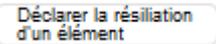
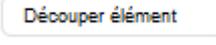
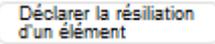
❖ Dessiner directement l'engagement MAEC/BIO repris

La procédure pour ce faire est la même que celle décrite pour la déclaration d'un nouvel engagement. Il convient toutefois dans ce cas de déclarer dans la fiche descriptive de l'élément dessiné le motif d'événement déclaré « Reprise » et de préciser :

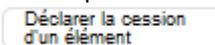
- le nom ou la raison sociale du cédant et dans la mesure du possible son numéro pacage,
- le code de la mesure reprise et, si vous le connaissez, le numéro de l'élément tel qu'il était enregistré dans le RPG MAEC/Bio du cédant.

2.3 Résilier tout ou partie d'un engagement souscrit lors d'une campagne précédente

Si vous ne poursuivez pas votre engagement sur un terrain dont vous avez pourtant conservé la maîtrise, vous devez déclarer une résiliation de cet engagement sur la zone concernée. Pour ce faire :

- si vous résiliez la totalité d'un élément engagé en MAEC/BIO, sélectionnez l'élément engagé que vous souhaitez résilier puis cliquez sur l'outil  disponible dans la liste des outils « Déclarer événement ». Après confirmation de la résiliation, une fenêtre s'ouvre pour que vous puissiez indiquer les raisons vous ayant conduit à cette décision dans la zone « Précisions complémentaires » ;
- si vous résiliez une partie d'un élément engagé en MAEC/BIO, sélectionnez l'élément engagé que vous souhaitez résilier puis cliquez sur l'outil  qui permet de découper l'engagement sur la limite entre la partie conservée et la partie résiliée. Il convient ensuite de supprimer la partie résiliée à l'aide de l'outil .

2.4 Céder tout ou partie d'un engagement souscrit lors d'une campagne précédente

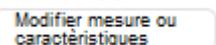
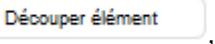
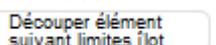
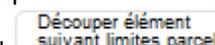
Si vous avez perdu la maîtrise d'un terrain sur lequel vous aviez un engagement MAEC-BIO, vous devez déclarer la cession de celui-ci grâce à l'outil .

Si le terrain est repris par un autre exploitant qui souhaite poursuivre votre engagement, vous pouvez le préciser dans la fiche de l'événement de cession afin qu'il puisse récupérer le dessin et les caractéristiques précises de l'élément que vous lui transférez (il s'agit alors d'une cession-reprise). Si le terrain n'est pas repris par un exploitant ou qu'il est repris par un exploitant qui ne souhaite pas poursuivre l'engagement, alors cochez « Ne pas transférer l'engagement » dans la fiche de l'événement de cession (il s'agit dans ce cas d'une cession sans reprise).

Remarque : il est également possible de transférer vos engagements MAEC-BIO à travers la procédure de transfert plus globalement d'un îlot à un autre exploitant. Cette procédure transfère en effet à la fois l'îlot et les éventuels engagements qui y étaient situés. Cette procédure est notamment pratique en cas de transfert total d'une exploitation, afin de ne pas avoir à transférer unitairement chaque élément.

Les éléments transmis à un autre exploitant (par le transfert de l'îlot ou par la cession uniquement de l'élément concerné via un événement de cession) seront copiés dans le dossier du repreneur dès que vous aurez signé votre dossier sous telepac (dès lors que vous l'avez identifié par son numéro pacage ; si vous indiquez uniquement son nom, cela ne suffit pas). Pour que le repreneur puisse bénéficier du transfert, il faut toutefois qu'il n'ait pas débuté sa déclaration avant que vous ayez achevé (signé) la vôtre.

2.5 Modifier un engagement souscrit lors d'une campagne précédente

Pour modifier vos engagements, vous disposez des outils , , ,  ou . Quel que soit l'outil utilisé, il vous sera demandé de justifier votre action en apportant dans la zone « Précisions complémentaires » tout élément que vous jugerez nécessaire pour que la DDT(M)/DAAF puisse instruire votre demande.

❖ Modifier le dessin de vos engagements

Cet outil vous permet de rectifier à la marge un dessin erroné. Seules les modifications à surface constante permettant de recalculer le dessin de l'élément engagé sont autorisées : si vous saisissez une modification de

contour entraînant une augmentation ou une diminution de la surface de l'élément, une alerte vous l'indiquera et vous devrez rectifier votre dessin avant de pouvoir l'enregistrer. En effet, si vous souhaitez effectuer :

- une réduction de la taille d'un élément : dans ce cas il convient de découper l'élément engagé à l'aide de l'un des outils disponibles et de déclarer une résiliation ou une cession sur la partie que vous ne souhaitez plus maintenir engagée ;
- une augmentation de la taille d'un élément: il convient dans ce cas de dessiner un nouvel élément et de préciser s'il s'agit d'un nouvel engagement ou d'une reprise.

❖ Modifier le code mesure d'un engagement

Dans certains cas spécifiques (en particulier pour s'engager dans une version plus exigeante de la mesure), les changements de code mesure en cours d'engagement sont possibles. Les cas autorisés sont toutefois très limités. Aussi, si vous souhaitez changer de mesure pour une partie de vos éléments engagés, il est recommandé de prendre au préalable contact avec votre DDT(M)/DAAF, qui vous indiquera si la modification souhaitée est autorisée ou non. Le cas échéant, la modification du code de la mesure s'effectue en effectuant les opérations suivantes :

- sélectionner l'élément concerné,
- cliquer sur le bouton « Modifier mesure ou caractéristiques »,
- cocher « Modifier le code mesure »,
- indiquer le nouveau code mesure,
- cocher la raison de la modification.

❖ Cas particulier engagement en MAEC Sol : déclaration des éléments conduits en semis direct sous couvert

Si vous êtes engagé en 2019 dans une MAEC de protection des sols, celle-ci comporte l'obligation de réaliser du semis direct sous couvert sur une partie de votre surface engagée. Dès lors vous devez préciser chaque année les éléments engagés sur lesquels le semis direct sous couvert est réalisé. Pour ce faire, il convient de sélectionner chacun des éléments concernés, d'accéder à sa fiche descriptive (en cliquant sur la flèche en bout de ligne, cf. § 1.2 de la présente notice ou en sélectionnant l'élément engagé et en cliquant sur le bouton « Modifier mesure ou caractéristiques ») et y cocher la case suivante :

Si vous engagez ou avez engagé l'élément dans une MAEC de protection des sols et que vous y pratiquez du semis direct sous couvert en 2020, cochez la case ci-après :

Le total des éléments ainsi déclarés comme conduits en semis direct sous couvert doit être suffisant pour respecter le cahier des charges de la mesure.

2.6 Demander une prolongation d'un an d'un engagement échu

Dans le cas d'engagements dans une mesure MAEC ou bio souscrits en 2015 pour une durée de 5 ans ou d'un engagement d'un an en MAB souscrit en 2019, vos éléments sont arrivés au terme de leur engagement début 2020. Les éléments échus sont alors présents dans la couche « Vos éléments échus camp. précédente ».

Pour demander d'engager ces éléments pour une année supplémentaire, il convient de les sélectionner et

de cliquer sur le bouton présent dans le menu déroulant « Déclarer événement ». La fiche de l'élément s'ouvrira alors pré remplie avec les informations issues de l'engagement précédent.

Attention : il vous appartient de vérifier que la mesure pour laquelle vous souhaitez demander une prolongation d'un an est effectivement prolongeable. Telepac n'effectue de ce point de vue aucune vérification particulière. Il convient de vous renseigner notamment auprès des opérateurs concernés.

Il est possible que la mesure concernée n'ait plus le même nom en 2020 que précédemment : vous devrez alors modifier le code mesure dans la fiche descriptive de chaque élément dont vous demandez la prolongation afin de saisir le nouveau nom (le nouveau code) de la mesure.

Remarque : il est possible de solliciter une nouvelle prolongation sur un élément qui avait déjà été prolongé l'année précédente. En particulier, les engagements dans une mesure d'aide au maintien de l'agriculture biologique ayant été prolongés en 2019 peuvent être de nouveau déclarés en prolongation en 2020.

2.7 Déclarer le non engagement d'un élément

Si vous n'étiez finalement pas engagé sur un élément en 2019 et qu'il est présent à tort dans votre PRG

MAEC/Bio, il convient de l'indiquer à l'aide de l'outil  du bloc « Déclarer événement ».

Cet outil n'est à utiliser que dans le cas où l'instruction de cet élément n'est pas terminée en campagne 2019, et que vous avez la certitude qu'il ne sera pas retenu à l'issue de l'instruction (par exemple, vous l'aviez déclaré en 2019 mais depuis la DDT(M)/DAAF vous a indiqué qu'il ne pourrait pas être engagé car le plafond fixé par le financeur était déjà atteint).

Si un élément engagé en campagne précédente est déclaré non engagé, on considèrera qu'il y a rupture d'engagement comme dans le cas d'une résiliation.

3. Alertes graphiques positionnées dans le RPG MAEC / Bio

Le système telepac évalue si des anomalies ou des incohérences sont présentes dans votre RPG MAEC/Bio. Les alertes sont calculées lorsque vous cherchez à accéder à une nouvelle étape de la télédéclaration ou lorsque vous cliquez sur le bouton situé au-dessus de la photographie aérienne. Afin d'éviter d'avoir à revenir ultérieurement sur le RPG MAEC/Bio, il est recommandé de vérifier, avant de passer à l'étape suivante, qu'il n'y a pas d'alertes graphiques positionnée sur le dossier en cliquant sur le bouton . Les alertes sont alors affichées dans le bloc « Alertes graphiques » situé en bas à gauche de la vue graphique.

Cliquez sur une ligne pour visualiser la zone du RPG concernée par l'anomalie ou l'incohérence. Les alertes positionnées sont informatives et ne bloquent pas la suite de la télédéclaration, mais il est souhaitable dans la mesure du possible de les traiter afin de permettre la bonne instruction ultérieure du dossier.

Les alertes graphiques suivantes sont susceptibles de se positionner dans le RPG MAEC / Bio :

Code « alertes graphiques »	Libellé	Modalité de traitement
MB03	Éléments MAEC BIO surfaciques de même mesure en chevauchement	Cette alerte se positionne lorsque deux éléments MAEC surfacique ou Bio avec le même code mesure se chevauchent. Il convient de vérifier le positionnement des deux éléments et de : - modifier leur contour s'ils correspondent à deux éléments différents, - les fusionner dans le cas contraire.
MB04	Élément MAEC BIO surfacique sortant de l'îlot	Cette alerte se positionne lorsqu'un élément MAEC surfacique ou Bio n'est pas totalement inclus à l'intérieur de l'îlot. Il convient de modifier les contours de l'élément afin qu'il soit compris dans l'îlot.
MB05	Élément BIO chevauchant une parcelle non bio	Cette alerte se positionne lorsqu'un élément BIO chevauche une parcelle de l'îlot de rattachement non déclarée comme conduite en bio. Il convient de modifier les contours de l'élément afin qu'il ne soit pas positionné sur une parcelle non bio ou bien de déclarer la parcelle comme étant conduite en agriculture biologique si c'est effectivement le cas.
MB06	Élément MAEC/Bio non rattaché à un îlot	Cette alerte se positionne lorsqu'un élément MAEC/Bio était rattaché à un îlot ayant été supprimé du dossier au cours de la télédéclaration. Il convient de déclarer une résiliation pour l'élément concerné ou de reprendre la déclaration des îlots dans le premier RPG.
LP01	Élément linéaire ou ponctuel en chevauchement	Cette alerte se positionne lorsque deux éléments linéaires ou ponctuels avec le même code mesure se chevauchent. Il convient de vérifier le positionnement des deux éléments et de : - modifier leur contour s'ils correspondent à deux éléments différents, - les fusionner dans le cas contraire.
LP02	Élément linéaire ou ponctuel débordant de l'îlot	Cette alerte se positionne sur l'élément linéaire ou ponctuel s'il déborde de l'îlot. Il convient de modifier le contour de l'élément afin qu'il soit compris dans l'îlot.

Nota : Pour les éléments déjà engagés, si la modification des contours de l'élément en maintenant sa surface ou longueur n'est pas possible, il convient de dessiner un événement de résiliation sur la partie à supprimer (selon les alertes, parce qu'elle est en dehors d'un îlot ou parce qu'elle est située sur une parcelle non bio par exemple).

Synthèse des éléments déclarés

Une fois votre déclaration sur le RPG MAEC/Bio validée, vous accédez à des écrans de synthèse vous permettant de la vérifier. Deux écrans consécutifs de synthèse vous sont proposés : une liste des éléments triés par type d'élément (Bio, MAEC surfaciques et MAEC linéaires et ponctuels) et une synthèse globale par mesure et par type d'événement (regroupant tous les éléments concernés par le même type d'événement).

L'écran des éléments déclarés permet de visualiser et de vérifier les données concernant l'ensemble de vos éléments déclarés MAEC / Bio dans le RPG MAEC / Bio, élément par élément. Il récapitule également les opérations que vous avez réalisées sur ces éléments.

Identification	RPG	Descriptif des parcelles	Demande aides	Verdissement	Effectifs animaux	RPG MAEC / Bio	MAEC / Bio	Dépôt de dossier	Réinitialiser	Modifier après dépôt
N° PACAGE :							N° SIRET :		Déclaration en cours	
SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS MAEC / BIO										
<input checked="" type="radio"/> Éléments déclarés <input type="radio"/> Synthèse par mesure <input type="radio"/> PRM <input type="radio"/> API <input type="radio"/> PRV										
Éléments engagés déclarés										
Tableau des éléments Bio										
N° îlot	Élément	Code mesure	1ère année engagement	Prairie conduite en cultures annuelles	Surface graphique (ha)	Opération réalisée				
2	B2	LR_CAB	2019	Oui	23,5	Continuité				
Tableau des éléments MAEC surfaciques										
N° îlot	Élément	Code mesure	1ère année engagement	Semis sous couvert dans le cadre de la MAEC protection des sols	Surface graphique (ha)	Opération réalisée				
3	S1		2019	Non	23,5	Reprise				
Tableau des éléments MAEC linéaires et ponctuels										
N° îlot	Élément	Type	Code mesure	1ère année engagement	Longueur (m)	Opération réalisée				
2	L1	Linéaire		2020	235	Nouvel engagement				
3	L2	Linéaire		2019	136	Reprise				
3	P2	Ponctuel		2019		Continuité				
Éléments cédés, résiliés ou non engagés										
Tableau des éléments Bio										
N° îlot	Élément	Code mesure	1ère année engagement	Surface graphique (ha)	Opération réalisée					
2	B1	LR_CAB	2019	23,5	Cession sans reprise					
Tableau des éléments MAEC surfaciques										
N° îlot	N° élément	Code mesure	1ère année engagement	Surface graphique (ha)	Opération réalisée					
2	S2		2019	23,5	Résiliation					
2	S3		2019	23,5	Cession					
Tableau des éléments MAEC linéaires et ponctuels										
N° îlot	N° élément	Type	Code mesure	1ère année engagement	Longueur (m)	Opération réalisée				
3	P1	Ponctuel		2019		Non engagement				
▶ PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT										

Il s'agit d'un écran de consultation pure, il n'est pas modifiable. Si vous souhaitez ajouter, modifier, ou supprimer des éléments, il vous faut revenir dans le RPG MAEC/Bio.

L'écran des éléments déclarés MAEC/Bio est divisé en deux parties :

- les éléments engagés déclarés,
- les éléments cédés, résiliés ou non engagés.

Chacune des deux parties est divisée en trois tableaux correspondant respectivement aux éléments Bio, MAEC surfaciques et MAEC linéaires et ponctuels.

Les tableaux descriptifs des éléments engagés déclarés indiquent :

- le n° de l'îlot et le n° de l'élément,
- le code mesure,
- la campagne de première année d'engagement,

- les informations complémentaires déclarées le cas échéant : pour les éléments Bio nouvellement engagés en prairie temporaire, la conduite en cultures annuelles, et, pour les éléments engagés dans une MAEC de protection des sols, la conduite en semis direct sous couvert,
- pour les éléments linéaires et ponctuels, de quel type d'engagement il s'agit,
- la surface graphique ou la longueur de l'élément,
- l'opération réalisée sur cet élément : nouvel engagement, reprise ou continuité.

Les tableaux de description des éléments cédés, résiliés ou non engagés indiquent :

- le n° de l'îlot et le n° de l'élément,
- le code mesure,
- la campagne de première année d'engagement,
- pour les éléments linéaires et ponctuels, de quel type d'engagement il s'agit,
- la surface graphique ou la longueur de l'élément,
- l'opération réalisée sur cet élément : cession sans reprise, résiliation, cession ou non engagement.

L'écran de synthèse des mesures permet de visualiser et de vérifier les données déclarées de manière synthétique mesure par mesure. Il récapitule pour chaque mesure demandée les quantités par type d'événement déclaré.

Code Mesure	Opérations	Sous total
CE_MAB	Continuité	2.40
	Reprise	1.70
	Prolongation	3.40
	Changement de mesure	1.10
	Nouvel engagement	2.60
	Total maintien ou augmentation	11.20
	Cession	3.17
	Cession sans reprise	4.20
	Résiliation	1.23
	Changement de mesure	2.40
	Non engagement	1.50
	Total diminution	12.5

Cet écran de synthèse par mesure est divisé en trois parties (si vous êtes concerné par chacune) :

- les mesures bio,
- les mesures MAEC surfaciques,
- les mesures MAEC linéaires et ponctuelles.

Chacune de ces parties est composée d'un tableau indiquant pour chaque mesure les opérations effectuées au moment de la déclaration et la quantité associée.

Les opérations effectuées sont divisées en deux parties : une partie indique les événements permettant le maintien ou l'augmentation des éléments demandés dans la mesure (continuité, reprise, prolongation, changement de mesure, nouvel engagement) et une partie indique les événements impliquant une diminution de la quantité demandée (cession, cession sans reprise, résiliation, changement de mesure et non engagement). Les totaux par mesure permettent de synthétiser la quantité d'élément demandé pour la mesure pour la campagne (ligne « total maintien ou augmentation ») et la quantité d'élément en moins par rapport à la campagne précédente (ligne « total diminution »).

Déclarer vos MAEC PRM / API / PRV



Les écrans « DECLARATION MAEC PRM / PRV / API » permettent d'effectuer la déclaration détaillée de vos engagements en protection des races menacées (PRM), préservation des ressources végétales (PRV) et apiculture (API).

Si vous n'êtes pas concerné par une mesure MAEC PRM, API ou PRV, cliquez sur le bouton « Enregistrer /Passer à l'écran suivant » situé à droite en bas de la page.

1. Principes communs aux 3 demandes d'aides

Si vous aviez demandé à vous engager dans une campagne précédente dans le dispositif PRM, API ou PRV, votre déclaration est initialisée avec les engagements tels que vous les aviez déclarés en 2019. **Par défaut, vous êtes considéré conserver et confirmer vos engagements précédents à l'identique. Si vous ne souhaitez pas augmenter, diminuer ou modifier vos engagements par rapport à votre déclaration 2019, vous pouvez passer directement à l'écran suivant.**

Vous devez déclarer en revanche tous les événements impactant le cas échéant vos engagements :

- la déclaration d'un nouvel engagement
- la reprise d'un engagement auprès d'un autre exploitant,
- la résiliation totale ou partielle d'un engagement
- la cession totale ou partielle d'un engagement auprès d'un autre exploitant.

Des conditions spécifiques sont le cas échéant à respecter. Ces conditions sont décrites dans la notice « Les aides en faveur de l'agriculture biologique et les MAEC 2015-2020 » disponible en ligne sous telepac.

Pour chacun des dispositifs PRM, API, PRV, les quantités engagées sont distinguées en 4 parties :

- engagements souscrits dans une campagne précédente et maintenus sur l'exploitation en 2020, **Cette rubrique est initialisée par défaut avec les engagements tels que déclarés en 2019, le cas échéant modifiés suite à l'instruction de votre dossier. Elle devra être modifiée si vous cédez ou résiliez tout ou partie de vos engagements,**
- engagements souscrits dans une campagne précédente cédés à un autre exploitant en 2020,
- engagements repris auprès d'un autre exploitant,
- nouveaux engagements pour la présente campagne.

La déclaration se présente ainsi sous la forme de tableaux à compléter. En dessous de chaque tableau :

- cliquez sur « Ajouter ligne » pour saisir une nouvelle ligne dans le tableau ;
- cliquez sur « Supprimer ligne » pour retirer une ligne du tableau ;
- sélectionnez une ligne déjà présente dans le tableau en cliquant dessus pour l'afficher dans la partie saisissable du tableau et la modifier ;
- après chaque opération de création ou de modification de ligne, cliquez sur « Valider ligne » ;
- cliquer sur « Annuler ligne » permet d'annuler la dernière opération de saisie en cours.

2. Déclaration de vos engagements en mesure PRM

Dossier PAC 2020

Assistance au 0 800 221 371 (appel gratuit)
 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).

Déconnexion

ACCUEIL
DECLARATION
IMPORT/EXPORT
IMPRESSION
FORMULAIRES ET NOTICES

Identification
RPG
Récap. parcelles / assolement
Demande aides
Verdissement
Efficatifs animaux
RPG MAEC / Bio
MAEC / Bio
Dépôt de dossier
Réinitialiser
Modifier après dépôt

N° PACAGE :
N° SIRET :
Déclaration en cours

MAEC PRM - PROTECTION DES RACES MENACÉES DE DISPARITION
▶ Enregistrer / Passer à l'écran suivant

— Synthèse des éléments déclarés —
PRM
API
PRV

Cheptel reproducteur

Engagements déclarés en 2019 et maintenus en 2020

Espèce	Race	Sexe	Nombre d'animaux maintenus
Sélectionnez dans la liste	Sélectionnez dans la liste	Sélectionnez dans la liste	
▶ Ajouter ligne ▶ Supprimer ligne ▶ Valider ligne ▶ Annuler ligne			
Bovine	BAZADAISE	Femelle	6

Engagements déclarés en 2019 et cédés en 2020 à un autre exploitant

Espèce	Race	Sexe	Nombre d'animaux cédés	N° pacage du repreneur	Nom / Raison sociale du repreneur
Sélectionnez dans la liste	Sélectionnez dans la liste	Sélectionnez dans la liste			
▶ Ajouter ligne ▶ Supprimer ligne ▶ Valider ligne ▶ Annuler ligne					

Engagements repris en 2020 d'un autre exploitant

Espèce	Race	Sexe	Nombre d'animaux repris	N° pacage du cédant	Nom / Raison sociale du cédant
Sélectionnez dans la liste	Sélectionnez dans la liste	Sélectionnez dans la liste			
▶ Ajouter ligne ▶ Supprimer ligne ▶ Valider ligne ▶ Annuler ligne					

Nouveaux engagements en 2020

Espèce	Race	Sexe	Nombre d'animaux demandés
Sélectionnez dans la liste	Sélectionnez dans la liste	Sélectionnez dans la liste	
▶ Ajouter ligne ▶ Supprimer ligne ▶ Valider ligne ▶ Annuler ligne			
Ovine	BRIGASQUE	Femelle	12

Précisions concernant l'identification du cheptel reproducteur équin / asin détenu

Espèce	Race	Sexe	N° SIRE
Sélectionnez dans la liste	Sélectionnez dans la liste	Sélectionnez dans la liste	
▶ Ajouter ligne ▶ Supprimer ligne ▶ Valider ligne ▶ Annuler ligne			

Organisme gestionnaire pour chacune des races pour lesquelles des animaux sont engagés

Race	Nom de l'organisme gestionnaire
Sélectionnez dans la liste	
▶ Ajouter ligne ▶ Supprimer ligne ▶ Valider ligne ▶ Annuler ligne	
BAZADAISE	Excellence bazadaise
BRIGASQUE	FDGEDA

ENREGISTRER / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT

L'espèce, la race, le sexe et le nombre d'animaux déclarés en 2019 figurent dans le tableau « Engagements déclarés en 2019 et maintenus en 2020 ». Si certains de ces animaux n'ont pas été maintenus en 2020 (parce qu'ils ont été résiliés ou cédés), vous devez supprimer la ligne concernée ou modifier le nombre d'animaux en cliquant sur la ligne concernée et en modifiant le champ « nombre d'animaux ».

Pour les animaux déclarés en 2019 et cédés en 2020 à un autre exploitant ou bien repris d'un autre exploitant en 2020, renseignez les champs espèce, race, sexe et nombre d'animaux repris ainsi que le numéro pacage du repreneur/cédant et son nom/raison sociale dans les tableaux correspondants.

Le nombre d'animaux maintenus et/ou cédés doit être inférieur ou égal à celui déclaré en campagne 2019 dans la même espèce et le même sexe.

Les nouveaux engagements en 2020 font l'objet du tableau « nouveaux engagements 2020 ».

Pour les exploitants détenant un cheptel reproducteur équin ou asin, renseignez dans le tableau « Précisions concernant l'identification du cheptel reproducteur équin/asin détenu » le numéro SIRE des animaux concernés.

Page 18/25

Pour chaque race, le nombre d'animaux équins ou asins ainsi identifiés doit être égal au nombre total d'animaux maintenus, repris et nouvellement engagés.

Enfin, déclarez dans le dernier tableau les organismes gestionnaires des races pour lesquelles vous avez des animaux engagés. La déclaration d'un organisme gestionnaire est obligatoire pour toutes les races pour lesquelles des animaux sont engagés.

Après avoir renseigné ces données, cliquez sur « Enregistrer/Passer à l'écran suivant » pour enregistrer les données saisies et renseigner le cas échéant les parties relatives aux mesures API et/ou PRV si vous êtes concerné.

3. Déclaration de vos engagements en mesure API

Dans la case [1], le nombre de colonies déclarées en 2019 est pré-rempli. Si le nombre de colonies déclarées en 2019 est maintenu en 2020, il convient de ne pas modifier la case. Si certaines colonies déclarées en 2019 ne sont pas maintenues en 2020 (résiliées ou cédées), il convient de corriger la valeur et d'indiquer le nombre de colonies effectivement maintenues en 2020.

Si vous avez cédé ou repris en 2020 des colonies à un autre exploitant, renseignez le nombre de colonies concernées ainsi que les numéros pacage et nom/raison sociale du repreneur/cédant dans les tableaux [2] et [3], selon la situation.

Le nombre total de colonies maintenues et/ou cédées doit être inférieur ou égal à celui déclaré en campagne 2019.

Dans la case [4], indiquez le nombre de colonies nouvellement engagées en 2020.

Saisissez dans la case [5], le nombre d'emplacements de colonies déclarés pour la campagne 2020.

Après avoir renseigné ces données, cliquez sur « Enregistrer/Passer à l'écran suivant » pour enregistrer les données saisies et renseigner le cas échéant les parties relatives à l'aide PRV si vous êtes concerné.

4. Déclaration de vos engagements en mesure PRV

Identification RPG Récap. parcelles / assolement Demande aides Verdissement Effectifs animaux RPG MAEC / Bio MAEC / Bio Dépôt de dossier Réinitialiser Modifier après dépôt

N° PACAGE : _____ N° SIRET : 00000000000000 Déclaration en cours

MAEC PRV - PRESERVATION DES RESSOURCES VÉGÉTALES ▶ Enregistrer / Passer à l'écran suivant

— Synthèse des éléments déclarés — PRM — API — **PRV**

Engagements déclarés en 2019 et maintenus en 2020

Surface maintenue en cultures pérennes (ha): 1

Surface maintenue en cultures annuelles (ha): 2

Engagements déclarés en 2019 et cédés en 2020 à un autre exploitant

Surface cédée en cultures pérennes (ha)	Surface cédée en cultures annuelles (ha)	N° pacage du repreneur	Nom / Raison sociale du repreneur
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▶ Ajouter ligne ▶ Supprimer ligne ▶ Valider ligne ▶ Annuler ligne			

3

Engagements repris en 2020 d'un autre exploitant

Surface reprise en cultures pérennes (ha)	Surface reprise en cultures annuelles (ha)	N° pacage du cédant	Nom / Raison sociale du cédant
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
▶ Ajouter ligne ▶ Supprimer ligne ▶ Valider ligne ▶ Annuler ligne			

4

Nouveaux engagements en 2020

Surface demandée en cultures pérennes (ha): 5

Surface demandée en cultures annuelles (ha): 6

▶ ENREGISTRER / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT

Dans les cases **[1]** et **[2]**, sont pré-remplies les surfaces déclarées en PRV en 2019 en cultures pérennes d'une part et en cultures annuelles d'autre part. Si vous maintenez en 2020 les quantités déclarées en PRV en 2019, vous n'avez rien à modifier. Si vous ne maintenez pas ces surfaces en 2020 (résiliation ou cession), vous devez saisir dans les cases **[1]** et **[2]**, la surface effectivement maintenue en 2020 en cultures pérennes et en cultures annuelles.

Si vous avez cédé ou repris en 2020 des éléments déclarés en PRV en 2019, déclarez les surfaces en cultures pérennes et annuelles correspondantes ainsi que les numéros pacage et nom/raison sociale du repreneur/cédant dans les tableaux **[3]** et **[4]**.

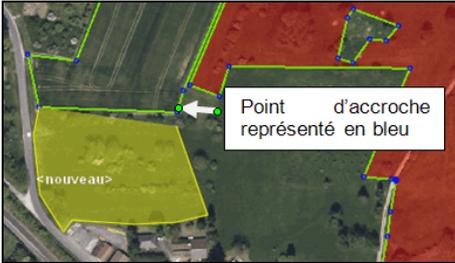
La surface totale déclarée maintenue et/ou cédée respectivement en cultures pérennes et en cultures annuelles doit être inférieure ou égale à la surface déclarée engagée pour chacune de ces mesures en campagne 2019.

Déclarez les éventuels nouveaux engagements en 2020 en distinguant les surfaces en cultures pérennes et annuelles dans les tableaux **[5]** et **[6]**.

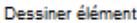
Après avoir renseigné ces données, cliquez sur « Enregistrer/Passer à l'écran suivant » pour enregistrer les données saisies et passer à l'écran de dépôt du dossier.

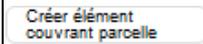
Annexe : description détaillée des outils RPG MAEC/Bio

1. Description de l'outil « Snapper »

Icône	Description
	<p>Outil d'accroche du dessin d'un élément sur d'autres objets</p> <p>Cet outil peut être utilisé pour caler le dessin que vous êtes en train de réaliser sur les contours d'autres objets existants et éviter ainsi des chevauchements ou des interstices non voulus.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionner l'outil « Points d'ancrage activés » (premier outil en haut à droite de la fenêtre graphique). → Le symbole  s'affiche alors sur la ligne correspondant à certaines couches du bloc « Couches » situé sur la gauche de l'image graphique. Ces couches sont celles sur lesquelles vous pourrez « accrocher » votre dessin. Cochez la ou les couches sur lesquelles vous voulez vous accrocher et commencez votre dessin. → Les points des objets voisins sur lesquels vous pouvez accrocher votre dessin sont affichés en bleu. Lorsque vous dessinez votre élément, le curseur de la souris est « attiré » par les sommets voisins, comme s'il était aimanté. Vous pouvez cliquer sur un point bleu afin d'accrocher votre dessin en cours sur ce point. Il est possible d'accrocher votre dessin à autant de points que vous le souhaitez.  <ul style="list-style-type: none"> → Une fois votre dessin terminé, double-cliquez sur le dernier point. Le nouveau dessin apparaît avec la mention « nouveau ». → Cliquez alors sur « VALIDER DESSIN » en bas à droite de l'écran, puis renseignez les caractéristiques de l'objet créé dans la fenêtre qui s'ouvre et cliquez sur « Enregistrer ».

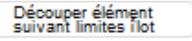
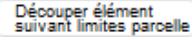
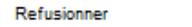
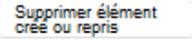
2. Description des outils du menu déroulant « Dessiner élément »

Icône	Description outil
	<p>Pour l'utilisation des outils suivants, le fond d'écran de la fenêtre graphique doit être la photo aérienne (pas la carte IGN) et l'échelle doit se situer entre le 1/125^{ème} et le 1/20.000^{ème}.</p> <p>Outil de création d'un nouvel élément</p> <p>Cet outil permet de créer un nouvel élément. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez l'îlot dans lequel l'élément doit être créé. → Cliquez sur l'icône pour activer l'outil. → Sélectionnez le type d'élément que vous souhaitez créer (MAEC surfacique, MAEC linéaire, MAEC ponctuel ou Bio). → Cliquez sur un point au sein de l'îlot pour créer chaque sommet de l'élément, → Une fois le dessin de l'élément terminé, double-cliquez sur le dernier sommet afin de finaliser le contour. Il est possible de modifier l'élément en déplaçant l'un des sommets ou en ajoutant des sommets supplémentaires même si le dessin n'est pas encore validé. → Cliquez sur le bouton « Valider dessin » pour valider le contour du nouvel élément. → Renseignez les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie « DESCRIPTIF ELEMENT ». → Cliquez sur le bouton « Enregistrer » pour finaliser la création de l'élément. Celui-ci apparaît alors dans la liste des éléments du bloc « Eléments MAEC » ou « Eléments Bio » situé à gauche de la zone

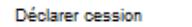
Icône	Description outil
	graphique et il devient de couleur verte ou jaune dans la zone graphique.
	<p>Outil de création d'un élément couvrant l'îlot</p> <p>Cet outil permet de créer directement un élément couvrant toute la surface d'un îlot sans avoir à le dessiner. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez l'îlot dans lequel vous souhaitez créer l'élément. → Sélectionnez l'outil « Créer élément couvrant îlot ». → Sélectionnez le type d'élément que vous souhaitez créer (MAEC surfacique ou Bio) → Cliquez sur « VALIDER DESSIN » en bas à droite de l'écran. → Renseignez les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie « DESCRIPTIF ELEMENT ». → Cliquez sur le bouton « Enregistrer » pour finaliser la création de l'élément. Celui-ci apparaît alors dans la liste des éléments du bloc « Eléments MAEC » ou « Eléments Bio » situé à gauche de la zone graphique et il devient de couleur verte ou jaune dans la zone graphique.
	<p>Outil de création d'un élément couvrant la parcelle</p> <p>Cet outil permet de créer un élément couvrant toute la surface d'une parcelle sans avoir à le dessiner. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez la parcelle dans lequel vous souhaitez créer l'élément. → Sélectionnez l'outil « Créer élément couvrant tout parcelle ». → Sélectionnez le type d'élément que vous souhaitez créer (MAEC surfacique ou Bio) → Cliquez sur « VALIDER DESSIN » en bas à droite de l'écran. → Renseignez les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie « DESCRIPTIF ELEMENT ». → Cliquez sur le bouton « Enregistrer » pour finaliser la création de l'élément. Celui-ci apparaît alors dans la liste des éléments du bloc « Eléments MAEC » ou « Eléments Bio » situé à gauche de la zone graphique et il devient de couleur verte ou jaune dans la zone graphique.
	<p>Outil de création d'un élément par copie d'un élément de la campagne précédente</p> <p>Cet outil permet de créer un élément par copie de la géométrie d'un élément de la campagne précédente. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez l'élément dont vous souhaitez copier la géométrie présent dans la couche « Eléments MAEC Bio 2019 ». → Sélectionnez l'outil « Créer élément par copie ». → Sélectionnez le type d'élément que vous souhaitez créer (MAEC surfacique, MAEC linéaire, MAEC ponctuel ou Bio) → Cliquez sur « VALIDER DESSIN » en bas à droite de l'écran. → Renseignez les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie « DESCRIPTIF ELEMENT ». → Cliquez sur le bouton « Enregistrer » pour finaliser la création de l'élément. Celui-ci apparaît alors dans la liste des éléments du bloc « Eléments MAEC » ou « Eléments Bio » situé à gauche de la zone graphique et il devient de couleur verte ou jaune dans la zone graphique.

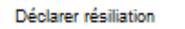
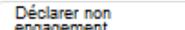
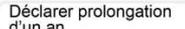
3. Description des outils du menu déroulant « Modifier élément »

Icône	Description outil
<p>Pour l'utilisation des outils suivants, le fond d'écran de la fenêtre graphique doit être la photo aérienne (pas la carte IGN) et l'échelle doit se situer entre le 1/125^{ème} et le 1/20.000^{ème}.</p>	
<p>Modifier géométrie</p>	<p>Outil de modification du dessin d'un élément</p> <p>Cet outil permet de modifier le dessin d'un élément. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez l'élément dont vous souhaitez modifier la géométrie. → Sélectionnez l'outil « Modifier géométrie ». → Sélectionner un sommet du polygone en cliquant dessus (sa couleur devient blanche). Vous pouvez alors : <ul style="list-style-type: none"> - déplacer le sommet, - supprimer le sommet en utilisant la touche « Suppr » du clavier. <p>La surface graphique de l'élément, ajustée automatiquement, s'affiche au-dessous de la zone graphique.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Cliquez sur le bouton « VALIDER DESSIN » en bas à droite de l'écran. La surface graphique de l'élément est alors automatiquement recalculée ; il apparaît dans le bloc « Eléments MAEC » ou « Eléments Bio » situé à gauche de la zone graphique. <p><i>Attention : seule les modifications à surface ou longueur constante sont possibles.</i></p>
<p>Modifier mesure ou caractéristiques</p>	<p>Outil de modification des caractéristiques d'un élément</p> <p>Cet outil permet de modifier les caractéristiques d'un élément (culture, code mesure, etc.) ou la mesure dans laquelle il est engagé. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez l'élément dont vous souhaitez modifier les caractéristiques. → Sélectionnez l'outil « Modifier mesure ou caractéristiques ». → Modifiez la mesure ou les caractéristiques de l'élément dans la fenêtre de saisie « DESCRIPTIF ELEMENT » ; si vous modifiez la mesure il convient de cocher « Modifier le code mesure » et d'indiquer la raison de la modification. → Cliquez sur le bouton « Enregistrer ».
<p>Découper élément</p>	<p>Outil de découpe d'un élément</p> <p>Cet outil permet de découper un élément existant en deux éléments distincts. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez l'élément que vous souhaitez découper. → Sélectionnez l'outil « Découper élément ». → Dessiner la limite entre les deux éléments. Le premier point et le dernier point de cette limite doivent être tous les deux situés en dehors de l'élément initial : <ul style="list-style-type: none"> - pour effectuer une séparation rectiligne, cliquez directement d'un côté de l'élément initial puis de l'autre côté de l'élément initial (à l'extérieur) de sorte que le trait dessiné marque la ligne de découpe souhaitée ; - pour effectuer une séparation selon une ligne brisée, cliquez autant de fois que nécessaire à l'intérieur de l'élément initial pour positionner les points constituant la ligne de séparation et terminez en cliquant à l'extérieur de l'élément initial. Une fois la ligne brisée dessinée, il est possible de la modifier en déplaçant les points qui la constituent. <div data-bbox="475 1648 1174 1933" style="text-align: center;"> </div> <p>Le dessin de la limite découpe l'élément initial en deux nouveaux éléments, un rouge et un bleu. La surface des deux nouveaux éléments, après prise en compte éventuelle du déplacement des points de la ligne de découpe, s'affiche au-dessous de la zone graphique (à droite), dans la couleur respective des deux parties.</p>

Icône	Description outil
	<ul style="list-style-type: none"> → Cliquez sur le bouton « VALIDER DESSIN ». → Renseignez les caractéristiques du premier élément dans la fenêtre de saisie « DESCRIPTIF ELEMENT », puis cliquez sur « Suivant ». → Renouvelez l'opération pour renseigner les caractéristiques du second élément, puis cliquez sur « Enregistrer ».
	<p>Outil de découpe automatique d'un élément suivant les limites d'îlot</p> <p>Cet outil permet de découper automatiquement un élément existant en suivant les limites d'îlot. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez l'élément que vous souhaitez découper. → Sélectionnez l'outil « Découper élément suivant limites îlot ». → Cliquez sur le bouton « VALIDER DESSIN ». <p>Les éléments créés ont exactement les mêmes caractéristiques que l'élément initial.</p>
	<p>Outil de découpe automatique d'un élément suivant les limites de parcelles</p> <p>Cet outil permet de découper automatiquement un élément existant en suivant les limites des parcelles sous-jacentes. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez l'élément que vous souhaitez découper. → Sélectionnez l'outil « Découper élément suivant limites parcelles ». → Cliquez sur le bouton « VALIDER DESSIN ». <p>Les éléments créés ont exactement les mêmes caractéristiques que l'élément initial.</p>
	<p>Outil de fusion d'éléments issus d'un même élément découpé</p> <p>Cet outil permet de refusionner des éléments issus d'un même élément découpé. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez les éléments que vous souhaitez refusionner : pour cela appuyez sur la touche « Ctrl » du clavier et, tout en maintenant la touche « Ctrl » enfoncée, cliquez avec la souris sur les éléments à refusionner ; ces éléments doivent avoir les mêmes caractéristiques. → Sélectionnez l'outil « Refusionner ». → Cliquez sur le bouton « VALIDER DESSIN ». <p>L'élément créé a exactement les mêmes caractéristiques que les éléments initiaux.</p>
	<p>Outil de suppression d'un ou plusieurs éléments</p> <p>Cet outil permet de supprimer une ou plusieurs éléments existants, repris ou nouvellement créé. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez l'élément que vous souhaitez supprimer. → Appuyez sur la touche « Ctrl » du clavier et, tout en maintenant la touche « Ctrl » enfoncée, cliquez avec la souris sur chacune des autres éléments à supprimer. Les éléments sélectionnés peuvent ne pas être contiguës. → Sélectionnez l'outil « Supprimer élément créé ou repris ». → Confirmez la suppression du ou des éléments dans la boîte de dialogue.

4. Description des outils du menu déroulant « Déclarer événement »

Icône	Description outil
<p>Pour l'utilisation des outils suivants, le fond d'écran de la fenêtre graphique doit être la photo aérienne (pas la carte IGN) et l'échelle doit se situer entre le 1/125^{ème} et le 1/20.000^{ème}.</p>	
	<p>Outil de déclaration de cession d'un élément</p> <p>Cet outil permet de déclarer la cession d'un élément. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez l'élément que vous souhaitez céder. → Sélectionnez l'outil « Déclarer cession ». → Renseigner les informations complémentaires (cf. § 2.4) et cliquez sur « Enregistrer ».

Icône	Description outil
	<p>Outil de déclaration de résiliation</p> <p>Cet outil permet de déclarer la résiliation d'un élément. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez l'élément que vous souhaitez résilier. → Sélectionnez l'outil « Déclarer résiliation ». → Renseigner les raisons de la résiliation et cliquez sur « Enregistrer ».
	<p>Outil de déclaration de non engagement</p> <p>Cet outil permet de déclarer un élément non engagé en campagne précédente. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez l'élément que vous souhaitez déclarer non engagé. → Sélectionnez l'outil « Déclarer non engagement ». → Confirmez le non engagement de l'élément dans la boîte de dialogue.
	<p>Outil de déclaration de prolongation d'un an d'un engagement dans une mesure MAEC ou d'aide à l'agriculture biologique</p> <p>Cet outil permet de demander une prolongation d'un an sur un élément qui était engagé pour le même numéro package dans une mesure MAEC ou d'aide à l'agriculture biologique arrivée à son terme en fin de campagne précédente. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez dans la couche « Vos éléments échus camp. précédente » l'élément pour lequel vous souhaitez demander un engagement de 1 an en prolongement du précédent. → Sélectionnez l'outil « Déclarer prolongation d'un an ». → Confirmez, après les avoir le cas échéant modifiées, les informations pré-remplies à partir de l'élément engagé en 2019 présentes dans la fiche de l'élément qui s'ouvre puis cliquez sur « Enregistrer ». Vérifiez en particulier le code mesure (celui-ci peut avoir changé entre l'engagement initial et la mesure ouverte à l'engagement en 2020).

5. Description de l'outil « Réinitialiser élément »

Icône	Description outil
<p>Pour l'utilisation des outils suivants, le fond d'écran de la fenêtre graphique doit être la photo aérienne (pas la carte IGN) et l'échelle doit se situer entre le 1/125^{ème} et le 1/20.000^{ème}.</p>	
	<p>Outil de réinitialisation d'un élément</p> <p>Cet outil permet de remettre un élément dans l'état dans lequel il était à l'initialisation du dossier de télédéclaration. Son utilisation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Sélectionnez l'élément dont vous souhaitez la réinitialisation → Cliquez sur le bouton « Réinitialiser élément » → Un message vous invite à confirmer que vous souhaitez bien remettre l'élément sélectionné dans son état initial.